

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 03 MARS 2016

L'an deux mille seize, le trois mars à dix-huit heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame BRABANT Joselyne, Maire de DARGNIES, en suite de convocations en date du 22 février 2016 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

ETAIENT PRESENTS : MMES BRABANT Joselyne – PARMENTIER Claudine – VILPOIX Béatrice – BOUDIN Sylvie – HANOT Laëtitia – BIEGANSKI Virginie – ANDREONI Sophie – MRS LOISEAU Dominique – RICHARD François – OZENNE Benoît – BONNEL Ludovic – MERESSE Marc – LAROBÉ Daniel.

ABSENTS EXCUSES : Mr SEVELIN Emilien qui donne procuration de vote à Mme PARMENTIER Claudine. Mme COURQUIN Christine qui donne procuration de vote à Mme VILPOIX Béatrice.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur LOISEAU Dominique est nommé Secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2015 :

Monsieur LOISEAU Dominique, Secrétaire de séance, donne lecture du procès-verbal de la réunion du 30 novembre 2015, ce dernier est adopté à l'unanimité.

Monsieur LAROBÉ Daniel demande à Madame le Maire si, suite à la fusion de l'A.S.D. AVEC l'U.S. Woincourt, une réunion a été programmée, Madame le Maire lui répond que la demande a été formulée et en attente de réponse.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – COMPTE DE GESTION 2015 :

Le Compte Administratif, en concordance avec le Compte de Gestion établi par Monsieur le Trésorier de Gamaches, se présente comme suit :

RESULTAT DE L'EXERCICE	Fonctionnement	Investissement	Total Cumulé
Recettes	1.056.270,80	209.443,64	1.265.714,44
Dépenses	965.729,51	233.004,21	1.198.733,72
Résultats de l'exercice	90.541,29	-23.560,57	66.980,72

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET	Résultat de clôture Exercice 2014	Résultat exercice 2015	Reste à réaliser 2015	Résultat de clôture Exercice 2015
Fonctionnement	884.860,88	90.541,29	/	975.402,17
Investissement	12.629,50	- 23.560,57	51.953,89	- 62.884,96
	897.490,38	66.980,72		912.517,21

Le Conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité des Membres présents et représentés,

- *ADOpte LE COMPTE DE GESTION 2015*
- *ADOpte LE COMPTE ADMINISTRATIF 2015*

AFFECTATION DU RESULTAT 2015 :

Après avoir examiné le compte administratif 2015, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif 2015 fait apparaître :

- *Un excédent de fonctionnement de : 975.402,17 euros*

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- *Affectation en réserve R 1068 en investissement62.884,96 euros*
- *Report en fonctionnement R 002.....912.517,21 euros*

SUBVENTIONS COMMUNALES :

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des Membres présents et représentés, décide d'octroyer les subventions suivantes :

- *Conseil Juridico-Social Vimeu-Bresle.....50 euros*
- *Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire
716^{ème} section Bresle et Vimeu.....50 euros*
- *Mouvement Vie Libre Section Vimeu50 euros*
- *BTP CFA de Haute Normandie.....50 euros*

AVENANT AU CHANTIER « ASSOCIATION DU VIMEU »

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des Membre présents et représentés, autorise Madame le Maire à signer l'avenant à la convention du chantier d'insertion avec l'Association du Vimeu ainsi que l'avenant au devis pour les travaux de déjointoiement et rejointoiement sur 11 m2 supplémentaires (pignons) sur le « bâtiment Pompe » Place Jean Moulin pour un montant de 1.650 euros.

PROJET DE TRAVAUX 2016 : COUVERTURE DE L'ÉGLISE :

Madame le Maire expose aux Membres du Conseil municipal que la réfection de la totalité de la couverture de l'église Saint-Wandrille est nécessaire afin de stopper les dégradations occasionnées par son mauvais état.

Madame e le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur la réalisation des travaux et sollicite l'autorisation de lancer une procédure de marché public afin de contracter avec un Architecte pour la maîtrise d'œuvre.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres Présents et représentés :

- *APPROUVE le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre,*
- *AUTORISE le lancement des consultations conformément aux dispositions du Code des Marchés publics,*
- *AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet,*
- *INSCRIRA les crédits suffisants au Budget Primitif 2016.*

VENTE A L'OPSOM DE L'IMMEUBLE « LE CHATEAU » :

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de Madame la Directrice Générale de l'OPSOM proposant le prix de 35.000 euros pour l'achat de l'immeuble rue Henri Barbusse dit « le château ». Elle rappelle, que lors de précédents échanges, et à l'occasion d'un premier projet non abouti, le prix de 50.000 euros avait été fixé. Le produit de cette cession étant revu à la baisse par l'OPSOM, Madame le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'acceptation ou non de cette vente au prix de 35.000 euros.

- *POUR : 14 - MMES BRABANT – VILPOIX – PARMENTIER – BOUDIN - COURQUIN - HANOT – BIEGANSKI – ANDREONI – MRS LOISEAU – OZENNE – MERESSE – BONNEL - SEVELIN – LAROBÉ.*
- *ABSTENTION : 1 Mr RICHARD*

Mr RICHARD François explique à l'Assemblée que la somme de 35.000 euros pour l'acquisition d'un tel ensemble immobilier lui semble dérisoire, compte-tenu de plus, du précédent accord pris avec l'OPSOM au prix de 50.000 euros.

AFFAIRES DIVERSES :

Madame le Maire :

- *relate son entretien avec la direction de la poste l'informant d'un changement d'horaires à compter du 21 juin 2016, avec mise en place d'un Facteur –Guichetier. Le Bureau de Poste sera ouvert du lundi au samedi de 9 H 00 à 11 H 00 et la personne en charge du guichet distribuera ensuite le courrier. Madame le Maire constate qu'une fois de plus les horaires d'ouverture sont vus à la baisse et que les précédents accords ne sont pas respectés par la Direction de la Poste. L'ensemble du Conseil municipal désapprouve cette nouvelle restriction des horaires d'ouverture.*
- *Informe l'Assemblée que Monsieur le Directeur d'Ecole lui a soumis un projet de classe de découverte, sollicitant un accord de principe pour l'obtention d'une participation financière de la Commune. La question sera revue lors du prochain Conseil.*

- *Sollicite l'avis de l'Assemblée quant à la diffusion des comptes-rendus des séances du Conseil dans les journaux locaux, qui, bien souvent, ne reflètent pas la réalité des débats. L'Assemblée se prononce pour la non transmission de ces derniers, ceux-ci étant déjà affichés à la porte de la Mairie et mis sur le site internet.*
- *Informe l'Assemblée qu'elle a été saisie de la demande d'une Habitante pour la mise en place d'un service payant aux particuliers afin de les aider dans la rédaction de leurs courriers et divers papiers administratifs. Le Conseil émet un avis défavorable.*
- *Informe le Conseil de la dissolution de l'Association « les Anges de DARGNIES ».*
- *Fait part à l'Assemblée du projet de création d'un Club de Danse Country sur la Commune.*
- *Informe le Conseil que le Professeur en charge des cours de Zumba n'est plus sous le couvert de l'A.A.E.D et que la gratuité de la Salle des Fêtes, réservée aux Associations de la Commune, s'en trouve remise en cause. L'Assemblée décide de mettre un terme au prêt de la salle, dès la fin de la saison, soit juillet prochain. De plus, il s'avérerait que ce cours ne soit plus fréquenté par aucune habitante de la Commune.*
- *Annonce au Conseil municipal que la maison dont la Commune est propriétaire au 19, rue de Cornehotte est mise en vente au prix de 60.000 euros.*
- *Fait un compte-rendu à l'Assemblée de la dernière réunion des 21 Maires à la Communauté de Communes Bresle-Maritime.*

La séance est levée à 19 H 55